



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier, à 19h.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CEZAC (Lot) sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

**Présents** : Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

**Pouvoir** : Lilian GIRMA donne pouvoir à Jean-Denis CORMANE.

**Absents excusés** : Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Caroline LEGRAND.

**A été désignée secrétaire** : Jean-Noël CAMBE.

### ***Ordre du jour:***

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2023.

#### **I - DELIBERATIONS :**

2023-30janvier D01: Attribution du marché de travaux « Transformation de l'ancienne école de Belcastel en logement »

#### **II - INFORMATIONS :**

#### **III - Questions diverses.**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 janvier 2023 est approuvé sans remarques particulières

### **I – DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**DELIBERATION 2023-30janvier D01 OBJET** : Attribution du marché de travaux « Transformation de l'ancienne école de Belcastel en logement »

Mr Le Maire rappelle le lancement de la consultation pour le marché de travaux de « Transformation de l'ancienne école de Belcastel en logement ».

Mr Le Maire souligne que l'analyse des offres ainsi que celles des candidatures ont été confiées à la Maîtrise d'œuvre (EURL ALGA) et qu'au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé au Conseil l'attribution des lots suivants aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T
1	Gros-œuvre	SARL RINGOOT CONSTRUCTION	14 890,57€
2	Plâtrerie-Isolation	Entreprise J-J DESCOULS	14 271,66€
3	Menuiseries	SARL MENUISERIE LALBERTIE	9 241,38€
4	Electricité	SARL THERMELEC46	10 025,00€
5	Plomberie-Sanitaire	SARL THERMELEC46	9 948,50€
6	Carrelage-Faïence	SARL LACAZE	3 464,30€
7	Peinture	SARL POUSSOU	7 378,92€
<b>MONTANT TOTAL H.T</b>			<b>69 220,33€</b>

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'autoriser Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation de ces marchés.
- **S'ENGAGE** pour l'année 2023, à réinscrire les crédits au budget.

**Votants : 09**

**Pour: 09**

**Contre: 0**

**Abstention: 0**

## II – INFORMATIONS

Néant.

## III – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

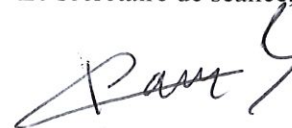
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le maire,



Maurice ROUSSILLON.

Le secrétaire de séance,



Jean-Noël CAMBE.

